

Mis en ligne du 23-10-2024 au 23-12-2024

Accusé de réception en préfecture 056-275600047-20241016-12CA-2024-10-16-DE Date de télétransmission : 21/10/2024 Date de réception préfecture : 21/10/2024

seillers	DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE2024	
35	Date de la convocation	04-10-2024
26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
24	N° de la délibération	12 - CA 2024-10-16
10	Objet	Convention de Mise à disposition d'un personnel par la SA LES AJONCS
31		
	26 24 10	35 Date de la convocation 26 Secrétaire de séance 24 N° de la délibération 10 Objet

Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente

<u>Participants (24)</u>: Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CEREZ, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrianne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10): M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n°6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1):

M. Jean-Noël TEXIER

Délibération du Bureau du 09 septembre 2024	Convention de mise à disposition d'un personnel par la SA LES AJONCS

Morbihan Habitat a fait part à la SA Les Ajoncs de son besoin ponctuel de renfort sur les missions relatives au quittancement, à la gestion et au suivi comptable des opérations portant sur le patrimoine d'Habitat Spécifique. Cette demande fait suite à l'absence d'un salarié en charge de ces missions.

Dans le cadre du partenariat qui la lie à Morbihan Habitat, la SA Les Ajoncs souhaite répondre positivement à cette demande par la mise à disposition d'une salariée pendant une période de 6 mois à compter du 10 septembre 2024 et ce, jusqu'au 9 février 2025.

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans le projet de convention joint.

Compte tenu de la date retenue pour faire débuter la mission de la salariée et du calendrier de réunion du Conseil d'administration, il a été proposé au Bureau de se positionner sur le principe de mise à disposition et de faire confirmer par la suite cette validation par le Conseil d'administration.

En conséquence, aux termes d'une délibération du 9 septembre 2024, le Bureau a validé la mise à disposition par Les Ajoncs d'une salariée pendant une période de 6 mois à compter du 10 septembre 2024 auprès de Morbihan Habitat et a autorisé le Directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, confirme la mise à disposition d'un personnel par la SA LES AJONCS.

Cette délibération relève des « conventions réglementées » visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce. Dès lors, les administrateurs de la société Les Ajoncs, désignés par le Conseil d'administration de Morbihan Habitat, ne prennent pas part au vote. Mesdames Hortense LE PAPE, Soizic PERRAULT et Monsieur Michel TOULMINET, administrateurs de la Société Les Ajoncs, ne prennent pas part au vote.